

QUELQUES ASPECTS DE L'AGRICULTURE NORD - AFRICAINE

Dire qu'une grande partie de la population nord-africaine vit directement de l'agriculture, cela est évidemment exact. Malgré le mouvement d'urbanisation, le peuplement des trois territoires est encore rural dans une très forte proportion allant de 63% (à l'heure actuelle) en Tunisie, à 75% en Algérie. Dire que l'agriculture est encore à la base de l'économie des trois pays, est relativement exact. Mais affirmer que les ressources du sol occupent une part prépondérante dans le revenu national n'est plus conforme à la vérité d'aujourd'hui.

En effet, grâce aux remarquables calculs des statisticiens algériens, il a pu être démontré que l'Algérie n'est plus un pays essentiellement agricole : la part de l'agriculture proprement dite dans la production nationale (évaluée aux prix du marché) est de l'ordre de 39%. Ce pourcentage est évidemment très important si on le compare à celui des nations très fortement industrialisées (moins de 10% aux U.S.A.) : il montre néanmoins que la part des autres composantes de la richesse nationale n'est plus à négliger. En Algérie toujours, la production industrielle représente 28% de la production nationale. Il faut attendre la fin du calcul du Revenu National en Tunisie et au Maroc pour connaître l'importance relative de l'activité rurale dans ces deux pays : il est à prévoir que l'on y enregistrera une proportion grandissant de l'industrie, du commerce et des autres secteurs.

Quoi qu'il en soit, en face d'un croît démographique qui pose dans des termes de plus en plus difficiles la recherche de la subsistance, les questions agricoles retiennent à juste titre l'attention. Ainsi que nous le verrons, le problème quasi arithmétique des ressources alimentaires se double d'un problème social car la pression démographique (qui s'exerce plus particulièrement sur un milieu rural économiquement essouffé) agit sur la distribution sociale de la population et aboutit notamment à la prolétarianisation d'un nombre sans cesse croissant d'habitants.



Pour étudier les problèmes soulevés par l'agriculture de l'Afrique du Nord, nous allons passer en revue successivement les données physiques et humaines qui définissent cette agriculture, et les prin-

cipales spéculations agricoles. Puis nous nous proposons d'indiquer les problèmes primordiaux qui actuellement conditionnent le développement agricole et sans la solution desquels aucune amélioration sérieuse de l'économie rurale des trois pays n'est concevable.

L'étude du climat, du relief, des sols et de la végétation, permet de mettre en évidence deux grandes zones naturelles :

La première zone, qui peut être maritime, semi-continentale ou montagnarde, se caractérise par une moyenne annuelle de pluies qui approche ou dépasse 400 millimètres, moyenne suffisante pour assurer des récoltes. Plus loin vers le Sud, les populations autochtones « jouent » quelques poignées de blé ou d'orge et, ainsi que le dit M. Despois, « comme dans toute loterie, ils perdent plus souvent qu'ils ne gagnent ». Il faut d'ailleurs signaler également l'échec de la culture du blé par des colons européens sur les hautes plaines au sud du Serson ou au Nord de la Steppe tunisienne : cet échec montre bien que la limite a été parfois dépassée.

S'il fallait tracer approximativement la limite de la culture sèche du blé, on pourrait faire passer une ligne assez mouvementée de l'Est à l'Ouest. En Tunisie, la ligne suit le pied méridional de la chaîne médiane de la Dorsale, vers l'Ouest, elle borde la nappe alfatière des Hautes Steppes ; puis en Algérie, elle passe au Sud de Tébessa, correspondant à la ligne de partage des eaux de l'Aurès et des Monts du Hodua ; la ligne suit le pied de l'Atlas Tellien, englobant une partie du Serson et de la Région de Tiaret, pour se rétrécir au Maroc Oriental, dans la région d'Oujda. Nous la retrouvons sur le versant oriental du Moyen Atlas où elle se morcelle pour aboutir au Nord sur la Côte au delà de Safi et au Sud en bordure de l'Anti-Atlas.

L'inégalité des conditions naturelles ainsi que l'irrégularité du climat et en particulier de la pluviométrie, ne sont pas seules à donner à l'agriculture nord-africaine une physionomie bien spéciale, où l'hétérogénéité est reine. En effet, à qui examine la structure interne de cette agriculture, il apparaît qu'elle est formée de deux secteurs bien différenciés : un secteur moderne, aux méthodes de cultures rationnelles et un secteur traditionnel, aux procédés souvent archaïques. Le premier porte sur les proportions suivantes : environ 2/3 pour le blé tendre ; 10% pour le blé dur ; la quasi-totalité de l'orge ; 90% des oliviers ; la quasi-totalité des palmiers-dattiers ; une grande partie du tabac et des légumes secs ; la majeure partie du cheptel.

Ces données spatiales ou chiffrées ne mettent pas complètement en valeur l'importance de la colonisation puisqu'elles font abstraction d'un élément pourtant capital : le rendement. Celui-ci est, dans le cas des céréales, approximativement le double en culture européenne de ce qu'il est en culture musulmane.

Pour le blé dur, le rendement varie de 8 à 10 quintaux à l'ha., en culture européenne et de 4 à 5 en culture autochtone. Pour le blé tendre, les limites moyennes sont respectivement 8 — 12 et 3 — 7. Comment expliquer des différences aussi fortes, entre les rendements autochtones et les rendements européens ?

Il n'est pas toujours exact que les colons européens n'occupent que les bonnes terres. En maints endroits, leurs magnifiques exploitations actuelles sont le résultat concret de leurs efforts. Ils ont forcé le sol à leur livrer ses richesses, ils ont su valoriser des plaines marécageuses et des zones sablonneuses. Des exemples caractéristiques pourraient être cités à ce propos : ainsi la Mitidja, autrefois marais pestilentiel, est aujourd'hui l'une des plus riches plaines de l'Afrique du Nord.

Ce qui ne veut pas dire que les Musulmans ne cultivent pas souvent des terres pauvres ou médiocres : en fait, les conditions naturelles sont généralement aggravées par celles de l'occupation du sol. Certains estiment que les exploitations musulmanes, dans leur grande majorité (70 à 75%) sont de trop petites dimensions pour être normalement viables. Ce fait est particulièrement grave sous des conditions climatiques souvent défavorables, imposant la culture extensive et même souvent la jachère. Dans un tel milieu, seules sont pratiquement rentables les exploitations d'une certaine dimension. En outre, l'indivision de la propriété familiale ne manque pas de paralyser l'entreprise de ceux qui couvrent pour la collectivité, et de s'opposer à un usage normal du crédit. A la base de ce « nanisme » des entreprises agricoles, on trouve la prodigieuse augmentation de la population musulmane qui a contribué à accroître des densités rurales devenues généralement trop élevées par rapport aux terres économiquement cultivables.

Bien qu'ils ne possèdent qu'une faible partie des surfaces cultivées, les agriculteurs européens ont largement contribué au développement de la production. Pour obtenir des rendements appréciables (améliorés même depuis la guerre), ils pratiquent, pour ce qui est des céréales, l'assolement biennal selon la méthode dite « dry farming ». Ce procédé, qui ne permet qu'une récolte tous les deux ans, a pour but d'accumuler l'eau dans le sol. Il exige des moyens puissants pour les labours et les façons superficielles. Il va de soi que bien des fellahs ont des champs trop exigus et de trop faibles récoltes pour faire une culture biennale.

En même temps qu'un exceptionnel gonflement démographique, le Maghreb connaît donc une disproportion de moyens et de résultats provenant du caractère nettement différencié des deux agricultures. Cette différenciation aboutit à un essoufflement de la production. Ce piétinement — qui a des causes organiques, juridiques, économiques autant que naturelles — a montré, ainsi que nous le verrons plus loin, la nécessité d'une action visant à l'amélioration des conditions actuelles d'exploitation, à la mise en valeur de terres nouvelles et à la protection des terres menacées par l'érosion.

La grande proportion des « microfundia » et les difficultés que soulève leur modernisation ont été parfaitement indiquées par M. Dumont, Professeur à l'Institut Agronomique : « On note en Algérie 434.500 propriétés musulmanes inférieures à 10 ha. ; si, parmi celles-ci, une certaine proportion, se livrant surtout à des productions spéciales (maraîchères, vergers, vigne, tabac) peut être considérée comme satisfaisante, cela reste le cas de la minorité ; et par contre,

une part appréciable des 140.000 propriétés musulmanes de 10 à 50 ha., située en zone peu arrosée, est, elle aussi, submarginale » (1).

La différenciation entre « agriculture moderne » et « agriculture traditionnelle » porte sur les superficies mais par là sur les conditions d'exploitation. C'est ainsi qu'en Tunisie, l'exploitation européenne, en céréaliculture notamment, est moyenne ou grande : 200 hectares et au-delà. Par contre, la majorité des exploitations tunisiennes sont de surfaces restreintes (en moyenne moins de 15 ha.), et les grandes propriétés sont souvent morcelées en de multiples exploitations d'une dizaine d'hectares, voire moins, par la formule de métayage. Le mode de gestion le plus fréquent, le Khamessat, est une réelle entrave au progrès : le Khammès est trop peu intéressé par le cinquième d'une récolte souvent problématique pour chercher à améliorer ses méthodes culturales.

Quelques précisions peuvent être données pour la Tunisie : les résultats provisoires du Recensement Agricole Mondial montrent que sur les 3.700.000 hectares effectivement cultivés par la population musulmane, 1.500.000 environ se trouvent dans la zone disposant de plus de 400 ^m/_m de pluies. Et il faudrait ajouter les 200.000 hectares de la région de Sousse et les 550.000 de la région de Sfax.

En définitive, plusieurs éléments contribuent à faire de l'agriculture autochtone une activité de subsistance, dirigée dans une faible proportion vers le marché. Il faut également ajouter que la faible étendue moyenne des exploitations musulmanes ne facilite guère l'utilisation des techniques modernes dont on sait qu'elles nécessitent généralement des investissements importants. Il faut au colon un rendement en céréales allant de 6 à 8 quintaux à l'hectare pour couvrir ses frais, tandis qu'en culture traditionnelle, l'exploitant peut s'en tirer avec deux ou trois quintaux.

LES PRINCIPALES SPECULATIONS AGRICOLES

La céréaliculture. — Les principales céréales cultivées en Afrique du Nord sont : le blé dur (qui sert à la fabrication des semoules, du couscous et des pâtes alimentaires), le blé tendre (pour la panification), l'orge, le maïs et le sorgho, l'avoine.

Le blé, en Afrique du Nord comme en France, a toujours été considéré comme une marchandise-clé, voire comme une monnaie. Il est incontestablement le centre d'un véritable climat social que son importance alimentaire explique et entretient. On sait que la consommation quotidienne est basée (diverses enquêtes nutritionnelles l'ont montré) sur la triade : céréales, huile, végétaux frais. Il est acquis, en particulier, que pour une grande partie de la population, les produits dérivés du blé ont dans le menu familial un « poids » d'autant

(1) Dans « L'Industrialisation de l'Afrique du Nord », recueil publié par le Centre d'Etudes de Politique Etrangère. L. Colin, Paris 1952.

plus lourd que le revenu est plus bas. A Tunis, par exemple, une investigation récente a pu montrer que le blé fournissait de 40 à 57% des calories totales de la ration journalière, suivant la catégorie ethnique. Le seul pain — denrée politique par excellence — représente parfois jusqu'à 20% de la dépense familiale courante.

S'il nous fallait préciser davantage le rôle vital du blé, sans aller jusqu'à décrire tout le circuit qui mène de l'épi... au pain ou au couscous, nous ajouterions simplement les chiffres suivants :

— la culture des 3.400.000 hectares de blé, exige en Afrique du Nord, le travail permanent de plus de 300.000 personnes et l'embauche saisonnière de près de 150.000 autres personnes, soit au total, pour une campagne, un milliard d'heures de travail.

— sans attribuer à ce chiffre autre chose qu'une valeur d'approche, on peut estimer à 145 milliards de francs la dernière récolte de blé (année 1952).

Ressource vivrière par excellence, la production de blé a subi une évolution quantitative qu'il est bon de rapprocher de celle de la population.

Pour éliminer les « dents de scie » de la courbe de production, marque de l'extrême irrégularité annuelle, nous avons calculé les moyennes d'avant-guerre 1934-1938 et de la période récente 1948-1951. Nous trouvons, dans les deux cas, une production sensiblement identique, avoisinant 2 millions de tonnes. Si l'on tient compte de l'accroissement de 43% de la population, on constate que la disponibilité par tête d'habitant a baissé considérablement. Comme la consommation a généralement augmenté, c'est l'exportation qui a diminué régulièrement, pour faire face à une tendance inverse : l'Afrique du Nord risque de devenir importatrice de blé, tout au moins de blé tendre, si une action d'envergure n'est pas entreprise pour rétablir une situation nettement compromise. La diminution de la production de céréales a été la suivante :

- en Algérie, de 4,1 quintaux par habitant vers 1910 à moins de 2.
- en Tunisie, de 2,3 quintaux en 1925 à 1,9.
- au Maroc, de 3,7 quintaux en 1931 à 2,5.

Prenons le cas de la Tunisie : les études de la S.T.O.N.I.C. montrent que la consommation humaine de blé ressort actuellement à près de 100 kg par an et par personne. En ajoutant la quantité nécessaire pour les semences, soit 800.000 quintaux, on constate que la récolte moyenne (4.400.000 qx en 1948-1952) permet à peine de couvrir les besoins. On conçoit aisément que, les mauvaises années, certaines populations, en particulier dans les régions du Centre, se trouvent dans une situation quasi-désastreuse.

Pour ce qui est de l'orge, cultivée principalement par les autochtones, la production a légèrement augmenté, laissant en bonne année des excédents exportables assez importants. Ceci est surtout vrai pour le Maroc qui connaît les fortes récoltes (13 millions de quintaux en moyenne entre 1949 et 1952 sur 22,8 millions pour l'ensemble des 3 pays).

L'oléiculture. — C'est surtout la Tunisie qui fournit la production d'huile d'olive la plus abondante : 45.000 tonnes par an en 1934-1938 contre 12 en Algérie et 10 au Maroc, et 63.000 tonnes entre 1949 et 1952 sur 90.000 tonnes. L'oléiculture a presque toujours occupé la seconde place dans l'économie agricole de la Régence. Les plantations y sont en plein développement : actuellement le nombre d'arbres en production est en augmentation de 28% par rapport à l'avant-guerre. Nous verrons l'importance de l'huile dans les exportations, variable cependant suivant les années.

Les oscillations de la récolte sont considérables et l'absence de volant régulateur donne encore au commerce un caractère spéculatif. En mauvaise année, la Tunisie doit importer des huiles pour couvrir ses besoins. Les possibilités d'extension des superficies complantées en oliviers sont encore importantes. L'olivier, plus que le blé, se trouve dans notre pays, dans sa véritable aire de culture. Il ne manque cependant pas de poser des problèmes d'organisation commerciale et industrielle.

La viticulture. — La vigne est le type même de la spéculation d'exportation. La consommation étant faible par rapport aux récoltes, de grandes quantités sont exportées, en particulier vers la France que l'Afrique du Nord contribue à suralcooliser... Est-il besoin de rappeler que le Français moyen, même sans le concours nord-africain, est le porte-fanion des buveurs de vin du monde ? La vigne, implantée par des viticulteurs métropolitains, couvre aujourd'hui plus de 400.000 hectares et assure une production annuelle de plus de 15 millions d'hectolitres (encore au-dessous de la récolte d'avant-guerre, le vignoble atteint par le phylloxera en 1939 n'ayant pas encore été entièrement reconstitué).

C'est l'Algérie qui s'inscrit nettement en tête de la production nord-africaine (et au 3^e ou 4^e rang dans le monde).

La production vinicole (estimée à plus de 50 milliards de francs) pour 12,3 millions d'hectolitres en 1952 représente, pour le territoire voisin, 34% de l'ensemble des productions végétales et animales réunies, et conditionne en grande partie la prospérité de l'économie algérienne.

Avec 650 millions d'hectolitres, la production tunisienne apparaît bien négligeable. Elle revêt pourtant, malgré ses chiffres modestes, une certaine importance, tant au point de vue social par la fixation d'une main-d'œuvre assez nombreuse qu'au point de vue économique par le circuit que le vin alimente. Rappelons que la culture de la vigne est réglementée par le statut viticole franco-tunisien, intervenu en 1935 qui comportait l'arrachage de 15% du vignoble et l'interdiction de plantes, avec en contrepartie, la fixation d'un contingent exportable en franchise ou à tarif réduit.

Entreprise dès les premiers ravages de la crise phylloxérique, la reconstitution se poursuit encore et, en 1956, la vigne sera presque entièrement replantée en plants « américains », et sa production dépassera alors un million d'hectolitres.

Au Maroc, le développement de la viticulture est très spectaculaire : 700 hectares en 1919 — plus de 42.000 hectares en 1952 (dont

40% dans la région de Meknès). La production a atteint près de un million d'hectolitres en 1951. Dans les trois territoires et notamment en Algérie, les récoltes sont donc nettement excédentaires dans le domaine d'un produit qui n'est évidemment pas de première nécessité. L'Afrique du Nord doit donc s'orienter vers une politique de qualité afin d'élargir ses débouchés car nos vins n'ont pu trouver jusqu'à présent que la métropole comme destination.

En outre, cet effort d'amélioration doit porter sur tous les produits de la vigne : vins de liqueur et apéritifs, mistelles, jus de raisin, surtout de muscat, raisins secs et raisins de table. Pour ces articles, l'écoulement semble devoir être plus facile à obtenir que pour le vin, dont l'aire de consommation est assez limitée. Ajoutons encore que la production nord-africaine est plus spécialement dirigée vers les vins à haut titre d'alcool, recherchés comme vins de coupage des vins métropolitains : elle apparaît donc comme complémentaire de celle de la Métropole... et elle est soumise aux mêmes fluctuations, aux mêmes problèmes de marché.

En Tunisie, une parfaite organisation du crédit d'une part et l'institution du groupement obligatoire des Viticulteurs et producteurs de fruits (G.O.V.P.F.) d'autre part, permettent la reconstitution dans des conditions techniques et financières qui ont été citées en exemple.

L'arboriculture fruitière. — De par les conditions physiques du sol et du climat, l'Afrique du Nord (dont certaines régions rappellent la Californie) a une vocation arboricole incontestable.

Pour ce qui est des agrumes, la progression des plantations est très nette. Le nombre d'arbres a plus que doublé depuis 1938. On compte maintenant 7 millions d'arbres en Algérie, 5 millions au Maroc, et 2 millions en Tunisie (dont 88% dans la région de Tunis). La production a évidemment suivi le même rythme, pour atteindre 270.000 tonnes en Algérie, 160.000 au Maroc et 39.000 en Tunisie : cependant les rendements sont relativement faibles, impliquant donc des prix de revient assez élevés. Les contingents exportables pourraient trouver des débouchés en Europe (où la demande de fruits augmente en période normale) à condition de pouvoir lutter contre la sévère concurrence des produits espagnols, italiens et palestiniens. La faible place occupée par l'Afrique du Nord dans le marché mondial devrait l'inciter à adopter ici également une politique de qualité allant jusqu'à l'utilisation industrielle (jus de fruits, confitures, etc...). Nous examinerons ultérieurement (Chapitre réservé aux problèmes du Commerce extérieur) le rôle des Conférences Nord-Africaines pour l'écoulement des produits agricoles par l'instauration d'un « calendrier » des exportations.

Certaines de ces considérations demeurent valables pour les dattes et les figes. La nécessité d'un parfait conditionnement a été enfin comprise : la conquête des marchés étrangers est cependant loin d'être aisée. Quant à la consommation locale, en augmentation depuis quelques années, elle ne suffira pas à absorber les quantités produites. Pour les dattes notamment, la qualité légendaire des Deglat-Nour d'Algérie et de Tunisie ne suffit pas à leur ouvrir les portes des pays étrangers et en particulier de l'Angleterre, où les dattes

d'Irak parviennent régulièrement, à des prix plus bas et dans des conditions de présentation constantes et rigoureuses (Production de dattes : 100.000 tonnes en Algérie, 42.000 tonnes en Tunisie ; production de figues : 100.000 tonnes en Algérie).

Les cultures maraîchères. — Elles couvrent des surfaces importantes, liées aux facilités d'irrigation. Une place spéciale doit être faite aux primeurs qui apparaissent comme le type de la culture intensive. Les principales sortes en sont les tomates, les pommes de terre, les petits pois, les haricots verts et les artichauts. Une part importante des récoltes (principalement au Maroc) est destinée à l'exportation (9 milliards de francs — 300.000 tonnes en 1951).

Les légumineuses constituent une ressource d'appoint destinée à la consommation sur place des populations rurales et des centres urbains.

Les cultures industrielles. — Les superficies consacrées aux cultures industrielles peuvent varier dans d'importantes proportions, selon la conjoncture économique.

Bien que n'étant pas à proprement parler une culture, puisque l'*alfa* pousse spontanément au Maroc (2 millions d'hectares), en Algérie (4 millions d'hectares) et en Tunisie (1 million d'hectares), l'exploitation de ces nappes permet, après satisfaction des besoins locaux (sparerie), d'exporter de forts tonnages principalement vers la Grande-Bretagne. La tendance à l'industrialisation s'est déjà manifestée par la création de papeteries en Algérie et par un projet avancé en Tunisie. La culture du tabac est étendue surtout en Algérie, où la production (214.000 quintaux en 1952) est utilisée par les manufactures privées algériennes (qui absorbent 50% des récoltes pour effectuer des mélanges avec des tabacs importés) ou exportée vers la France et l'Etranger.

Le Maroc et la Tunisie ne participent que pour des tonnages relativement faibles (6.000 qx en Tunisie et 18.000 au Maroc).

Plusieurs dizaines de milliers d'hectares ont été consacrés à des cultures nouvelles comme le lin, le coton et le riz.

La culture du lin s'était étendue au détriment du blé tendre : un prix lui était garanti, calculé en pourcentage du prix de ce blé. Après un boom en 1948, cette culture a été considérablement réduite (actuellement 313.000 qx au Maroc, 24.000 en Algérie, très faible en Tunisie).

Le riz et le coton ont été introduits à la faveur de l'extension des périmètres irrigués. Le riz compte surtout au Maroc, où dans la plaine du Rharb il occupe déjà 2.500 hectares avec un rendement de 57 Qx à l'hectare. La production, commercialisée par une rizerie coopérative installée à Allal Tazi, au centre des rizières, permettra de couvrir les besoins intérieurs. Pour ce qui est du riz, un essai est actuellement tenté en Tunisie, près de Mateur.

En ce qui concerne le coton, c'est également le Maroc qui retient l'attention. Cette culture y couvre actuellement près de 3.000 hectares dans le périmètre des Beni-Amir (cultivés en coton longue soie).

A cet égard, on doit souligner le rôle prépondérant qu'est appelé à jouer la ferme pilote et la station expérimentale établies par la Compagnie Française pour le développement des Textiles aux Krazza. Les périmètres des Beni-Amir (20.000 hectares déjà irrigués) et des Beni-Moussa (85.000 hectares) apparaissent favorables à la culture. La production atteint déjà 3.000 tonnes. En Algérie, la culture du coton est effectuée dans les zones irriguées de la vallée du Chélif et dans la plaine de Bône. On assiste actuellement à un recul, expliqué par des cours jugés insuffisamment rémunérateurs. Citons en outre, la culture de la betterave à sucre qui a pris une certaine extension au Maroc, dans la région de Meknès : une distillerie a même été aménagée à proximité de cette ville. L'Algérie s'oriente également vers les semis de plantes alcooligènes, pour assurer l'approvisionnement de la sucrerie de Mercier-Lacombe. Pour l'Algérie toujours, pour le Maroc et à un moindre degré pour la Tunisie, il y a lieu de ne pas omettre les récoltes de liège qui permettent d'alimenter quelques industries (fabrication de bouchons et d'agglomérés).

L'élevage. — Dans ce pays où, au siècle dernier, la population était pour une bonne part composée de pasteurs semi-nomades, l'élevage est encore presque entièrement aux mains des autochtones. Le cheptel subit fortement l'influence des fluctuations climatiques : l'éleveur, pour lequel le troupeau est également un moyen de capitalisation, ne sait pas — et souvent ne peut pas — prévoir les possibilités d'alimentation des animaux, habitué qu'il est généralement à les conserver en période de disette, sécheresse ou froid jusqu'à l'extrême limite physiologique de la résistance dans l'espoir d'une pluie et d'une poussée de fourrages. C'est ainsi qu'à la suite des années de sécheresse qui ont suivi la guerre, le bétail a subi une véritable hécatombe, en particulier l'espèce ovine : près de 20 millions de têtes en 1939, 13 millions en 1948 (en Tunisie, 3 millions en 1945, 1 million et demi en 1948). Après ces épreuves, le cheptel a pu être pratiquement reconstitué et il dépasse, actuellement, pour certaines espèces, le niveau d'avant-guerre.

On ne peut saisir les répercussions de ces variations sur les niveaux d'existence, si l'on ne connaît pas l'énorme importance de la production animale dans le revenu national d'un pays. Les enquêtes de la Société des Nations et de la F.A.O. ont mis en évidence cette importance à l'échelle du monde : c'est ainsi que la seule production de lait est supérieure, en valeur, à celles des céréales et du sucre réunies, à celle du charbon, à celle du pétrole, etc... A l'échelle de l'Afrique du Nord, il n'est donc pas surprenant d'enregistrer un phénomène analogue. D'après les résultats des études entreprises par le Service de Statistique Générale de l'Algérie, la production animale représente près de 22% du revenu de l'agriculture (sur lequel pèsent surtout les vins) soit 9% du revenu national. On trouverait certainement un pourcentage plus élevé dans les deux autres territoires moins soumis au poids considérable de la viticulture. En jugeant sur les valeurs absolues et non plus sur les proportions, on constate en effet que le lait et les produits laitiers constituent une rubrique substantielle dans le bilan général : en 1950, dernière année calculée, ils

représentaient (en Algérie toujours) 10,5 milliards de francs contre 6,6 aux mines et carrières. Qui plus est, au risque de heurter des convictions bien établies, disons que les minerais n'atteignent même pas la valeur du groupe « volailles, œufs et miel ». Et nous ne parlons pas de la viande.

C'est dire l'intérêt qui s'attache aux mesures prises ou préconisées pour améliorer les conditions d'exploitation et surtout d'alimentation du cheptel. Parmi les problèmes techniques posés par l'élevage en Afrique du Nord, outre l'amélioration alimentaire, il y a lieu de citer la lutte contre les épizooties, la sélection des races, l'importation de géniteurs, etc... Ces problèmes d'apparence simple sont difficiles à résoudre en raison de la nature même de la population qui se livre à l'élevage, souvent avec des méthodes vieilles de plusieurs centaines d'années, alors que le pays était beaucoup moins peuplé et que pâturages et forêts étaient plus abondants.

Généralement, on estime que les effectifs ne peuvent être augmentés en nombre : il faut en effet agir prudemment dans ce domaine afin d'éviter une surcharge excessive des pacages ou l'impossibilité de nourrir le troupeau en cas de sécheresse prolongée. C'est donc bien à la nécessité d'améliorer l'alimentation du cheptel qu'en fin de compte l'on aboutit. Ne citons que pour mémoire la création de points d'eau, la construction d'abris, etc... Soulignons ici que dans beaucoup de pays et en particulier dans l'Europe orientale d'aujourd'hui, l'intensification agricole comporte une large extension de la production fourragère. De production importante et régulière, les fourrages intensifs permettraient de combler les « trous » de l'alimentation du bétail, basée actuellement sur la seule végétation spontanée. En Tunisie, par exemple, les cultures fourragères ne couvrent que 30.000 hectares et ne peuvent en aucune façon jouer un rôle compensateur en période de sécheresse.

L'intensification fourragère peut être à la base de l'augmentation des autres récoltes de la rotation par l'accumulation des déchets végétaux laissés dans le sol, source d'humus. Le cheptel ainsi accru entraînerait naturellement une fumure organique plus abondante.



Nous venons de dégager les tendances particulières des diverses productions. Chacune d'elles est évidemment accrochée, bien que dans des proportions variables, aux caprices des données du climat. Il est donc intéressant de tenter de mettre en évidence le mouvement d'ensemble de l'activité agricole. L'évolution générale de la production rurale peut être suivie grâce à l'indice de la production qui synthétise les variations particulières des différentes spéculations.

L'indice tunisien, calculé ci-après, montre bien les extraordinaires fluctuations des récoltes d'une année à l'autre (pouvant aller du simple au double). Nous l'avons, à dessein, rapproché de l'indice minier à la courbe plus régulière, soumise pourtant aux effets extérieurs de la concurrence et aux difficultés internes d'équipement.

Les indices de production primaire en Tunisie
(base 100 en 1938)

| | 1948 | 1949 | 1950 | 1951 | 1952 |
|--|------|------|------|------|------|
| Indice de la production agricole | 98 | 210 | 133 | 98 | 164 |
| Indice de la production minière | 89 | 75 | 82 | 95 | 114 |
| Ensemble | 96 | 183 | 123 | 97 | 154 |

L'indice d'ensemble est, ainsi qu'on peut le voir, fortement influencé par l'activité rurale. On conçoit dès lors le caractère vital des solutions susceptibles de normaliser, de régulariser la production agricole. En fait le succès dépend de la mise en œuvre de mesures visant à attaquer les trois questions fondamentales, le trinôme du développement agricole, à savoir : le problème foncier, la question de l'eau, l'extension des terres cultivées ou une meilleure répartition des cultures en fonction des vocations agricoles des différentes zones naturelles. Quant aux problèmes du Paysanat, ils constituent la combinaison des paramètres précédents suivant telle ou telle formule particulière à chaque pays, avec pour objectif commun : l'amélioration des rendements en milieu autochtone.

LE PROBLEME FONCIER

Les déficiences de la production agricole nord-africaine sont imputables pour une grande partie du territoire utile à l'inconsistance, à l'incertitude, à la confusion du régime de détention du sol. La propriété foncière non immatriculée, c'est-à-dire n'ayant pas de titre certain, se trouve dans une situation juridique archaïque, souvent inextricable qui, par l'insécurité qui en résulte, paralyse non seulement le mouvement des transactions et le crédit, mais aussi la mise en valeur du sol.

Il ne saurait être question, dans le cadre de ce cours, d'exposer le système foncier. Nous renvoyons le lecteur aux nombreuses études parues dans diverses publications, en particulier dans le « Bulletin Economique et Social de la Tunisie » et dans l'« Encyclopédie Coloniale et Maritime ». Notre propos est simplement d'indiquer très succinctement quelques points essentiels, dans l'exemple offert par la Tunisie.

Lors de l'établissement du protectorat en 1881, les immeubles fonciers en Tunisie étaient placés sous l'empire de la loi musulmane. Afin de donner plus de sécurité aux transactions et favoriser le développement économique, le régime du livre foncier fut institué par le décret du 1^{er} juillet 1885. Mais l'application de ce texte étant facultative, il en résulte qu'à l'heure actuelle deux législations différentes peuvent régir les immeubles selon qu'ils sont ou non immatriculés.

Il n'est de plus sûre analyse de la situation actuelle que le tableau donnant la répartition des terres suivant leur régime juridique.

Régime des terres en Tunisie

| | | |
|--|---------------------|---|
| Superficie totale de la Tunisie | 12.500.000 hectares | |
| Superficie productive (cultivée ou non)..... | 9.000.000 | » |
| Superficie improductive | 3.500.000 | » |

Régime juridique des terres quant à la législation applicable

| | | |
|---|-----------|---|
| Terres immatriculées sur le registre foncier en application du décret du 1 ^{er} juillet 1885.... | 1.550.000 | » |
| Terres non immatriculées soumises à la législation coranique | 7.460.000 | » |

Régime des terres quant aux modalités de la propriété

| | | |
|--|--------------------|---|
| a) Terres melk ou privées de droit commun.. | 4.700.000 | » |
| b) Terres du domaine privé de l'Etat : | | |
| 1°) Terres gérées suivant les règles le droit commun | 30.000 | » |
| 2°) Terres grevées de droits d'occupation ou de jouissance et sur lesquelles l'Etat n'exerce qu'un droit de propriété éminente | 50.000 | » |
| c) Terres du domaine forestier | 1.016.000 | » |
| d) Terres collectives possédées en commun par des groupes de personnes (tribus ou fractions de tribu). Ces terres sont inaliénables, insaisissables et imprescriptibles | 2.500.000 | » |
| e) Terres habous ou ouakfa dont les revenus sont affectés à l'entretien d'une œuvre pieuse ou d'utilité sociale par un donateur qui en demeure perpétuellement et fictivement propriétaire | environ... 700.000 | » |

LA QUESTION DE L'EAU

Nous avons déjà souligné le caractère-moteur des précipitations et des ressources hydrauliques en général. Toute une politique de l'eau a déjà été mise en œuvre, souvent avec des investissements importants pour briser ce goulot d'étranglement de la production agricole nord-africaine. A l'échelon individuel, les agriculteurs pratiquent les techniques des pays semi-arides (dry-farming, méthode sfaxienne de culture de l'olivier, etc...). Des résultats souvent très satisfaisants ont pu être obtenus dans plusieurs régions par l'exécution de travaux limités, de coût modeste : régularisation d'oueds, aménagement de captages de sources, petits barrages d'épandages de crues, forage de puits, etc... Pour ce qui est des possibilités agricoles des grands barrages, elles sont parfois limitées par diverses difficultés d'ordre juridique, technique et économique que soulève l'utilisation des eaux en périmètres aménagés.

EXTENSION SUPERFICIELLE

En face des angoissantes perspectives démographiques, un réflexe naturel fait regarder vers les terres nouvelles que l'on pourrait mettre en valeur, vers les surfaces en friches ou pacages où la charrue pourrait mordre. Il est exact que ces surfaces existent parfois, comme existent souvent des surfaces que le labour devrait abandonner, à la fois dans les zones méridionales et sur les pentes, pour permettre la conservation du sol. Par ailleurs, le labour exigerait le développement — en zones fertiles — de cultures fourragères pour compenser les ressources du pacage ainsi perdues. Autant de conditions assez difficiles à réussir mais qui pourraient être levées par l'application d'une formule de mise en valeur de grands secteurs : cela consisterait par exemple à systématiser, dans une région naturelle convenablement choisie, l'action entreprise en terres collectives en Tunisie avec concentration de tous les moyens disponibles et non plus dispersion des efforts sur toute la surface du territoire.

En fait, d'après divers techniciens agricoles, seul le Maroc possède encore des superficies appréciables relativement fertiles et bien arrosées qui justifient une valorisation, une intensification agricole. Certains estiment à 2 millions d'hectares, la surface des terres que l'on pourrait ainsi gagner dans ce protectorat. Il n'en est pas de même en Tunisie et en Algérie, où se pose avec acuité l'impératif de la vivification des terres cultivées traditionnellement.

Meilleure répartition des terres en fonction des vocations agricoles

La répartition des cultures en Afrique du Nord, comme d'ailleurs dans tout pays, est fonction d'une part des vocations agricoles des régions et d'autre part des besoins alimentaires des populations.

Certains affirment qu'en Afrique du Nord, la répartition des cultures sur une partie importante du territoire est en opposition flagrante avec les données agricoles, ce qui explique les rendements souvent dérisoires qui y sont obtenus. C'est ainsi que les cultures de céréales sont très rentables dans le Nord ou dans les exploitations utilisant des techniques parfaites. Mais au Sud de la Dorsale en Tunisie, au-dessous de la ligne des 400 m/m ailleurs, dans les régions centrales notamment, les seules spéculations possibles sont l'arboriculture sèche (oliviers, amandiers, etc...) et l'élevage extensif. Les cultures vivrières ne devraient y être pratiquées que dans les creux des vallées, où peut être augmentée la quantité d'eau nécessaire aux végétations annuelles céréales, légumineuses, etc...). Cette adaptation aux données techniques des régions centrales et méridionales suppose un bouleversement des conditions de vie actuelles : cette solution, théorique en apparence, peut être actualisée dans le cadre d'une mise en valeur totale de grand secteur envisagée plus haut.

Les autres problèmes touchant l'agriculture seraient à examiner dans le cadre d'une étude des plans d'équipement. Car il va de soi que le développement des activités rurales fait intervenir d'autres questions parmi lesquelles : la mécanisation, la restauration des sols,

le reboisement et la lutte contre l'érosion, la vulgarisation et l'expérimentation agricole, le stockage et le conditionnement des produits, etc...

A PROPOS DU PLAN

Des commissions se sont réunies au début du mois de juillet au Commissariat au Plan à Paris, aux fins d'étudier les programmes présentés par l'Algérie, la Tunisie et le Maroc sur les grands travaux d'infrastructure (routes, ports, chemins de fer) d'hydraulique et d'agriculture ainsi que sur les problèmes posés par le déficit de la balance commerciale. Les séances du mois de septembre ont été plus particulièrement axées sur les questions économiques générales et notamment sur l'état du Revenu National dans les trois pays.

Tous ces chapitres se tiennent. Et nous croyons avoir suffisamment insisté à cette place sur :

— les difficultés que peut rencontrer un pays dont le revenu national est à la fois faible et mal réparti, pour faire face à des investissements rentables.

— les causes démographiques et sociales des troubles budgétaires et du déséquilibre du commerce extérieur.

— la nécessité de concentrer tous les efforts financiers et techniques sur un secteur économique de production qui contiendrait en germe une sorte d'échantillon de tous les problèmes à résoudre, portant un modèle réduit de toutes les améliorations possibles.

Il ne pouvait pas ne pas apparaître, tant aux responsables locaux de l'économie qu'aux techniciens homologués des Administrations métropolitaines, que le moyen le plus efficace et le plus rapide de donner le coup de fouet tant attendu à la vie économique de chaque territoire était de miser sur le développement de l'agriculture autochtone. Consacrer à celle-ci la majeure partie, sinon la totalité, des crédits disponibles semble être la solution qui permettrait à la fois :

— d'élever le niveau de vie de la partie de la population demeurée à l'écart du progrès et des échanges,

— d'accroître la production végétale et animale dans les secteurs qui connaissent actuellement des rendements insignifiants ou nettement médiocres,

— d'améliorer le revenu national dans le sens de la quantité totale et de la répartition interne,

— d'étendre ainsi le nombre des consommateurs susceptibles de s'adresser au secteur moderne ou « capitaliste »,

— d'élargir ainsi le marché et les débouchés pour des produits industriels locaux,

— d'arrêter les migrations rurales dont les points de condensation autour des villes et des ports est une menace pour la paix sociale. (Qu'il nous suffise de rappeler que la région de Tunis s'est gonflée, en 10 ans, de 180.000 « migrants » ruraux dont il est à peine besoin de dire que tous n'ont pas trouvé travail et ressources).

Au Commissariat au Plan à Paris, ces éléments sont parfaitement connus et l'on ne manque pas d'en souligner la portée, chaque fois que faire se peut. Souhaitons que faisant fi des besoins particuliers des parties prenantes habituelles des fonds du plan, les Gouvernements de Tunis, Alger et Rabat, acceptent de mettre fin à la dispersion actuelle et de choisir la seule voie de l'intensification rurale. Certes, les ports, les routes, les chemins de fer sont dignes d'intérêt ; mais, inconstablement, l'œuvre proposée l'est davantage.

La contribution financière de la Métropole est limitée et relativement faible par rapport aux besoins théoriquement exprimables.

Jules LEPIDI,
*Administrateur de l'Institut National
de la Statistique
et des Etudes Economiques.*